



Publicite que je veux faire pour une entreprise sur le net

Par **mickcamille**, le **27/11/2007** à **14:30**

Bonjour, j'ai eu une entreprises qui m'a vitrifie des parquets 1500€ pour 35 M2

Or lorsque nous avons pu marcher de nouveau sur ces parquets, des zones n'avaient pas ete poncees du tout , et l'ancienne vitrification est toujours visible par zone , le pretexte de l'entreprise est que nous ne pouvons poncer sous les radiateurs (ils sont a 12 cm du sol et leur fixation est murale , de meme pour un escalier tournant en chene la 1° marche est a 16 cm du sol, bien sur c'est un pretexte pourne pas le faire , cette entreprise est revenue convoquee par moi et a refuse une nouvelle fois de poncer a blanc les parquets, tout en lui indiquant qu'elle pouvait louer une ponceuse chez kiloutou pour precisement faire ces endroits d une ponceuse detoureuse long nez (en location chez kiloutou)

question. [s]/[s]comme j'ai paye et que je n'ai aucun moyen de recuperer quoi que ce soit, **ai je le droit d'assurer une publicite tapageuse sur internet sur cette societe**[s]/[s] j'ai des temoins , des photos, un devis , une facture acquittee et 2 parquets (a refaire completement)

merci a vous de me conseiller